



Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Séance du 18 octobre 2016

Délégués syndicaux en exercice : 67

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h35

Etaient présents :

C.A.G.B : ALLEMAN Frédéric ; ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BESANCON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CURIE Pascal ; POULIN Anthony suppléant de DEVESA Cyril ; DUCHEZEAU Pascal ; FALCINELLA Béatrice ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LAIDIE Franck ; LAITHIER Didier ; LEGAIN Olivier ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; MAGNIN FEYSOT Christian et son suppléant LOLLIOT Laurent ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; RACLOT Franck ; STHAL Rémi ; THIEBAUT Catherine ; VIGNOT Anne ; VAN HELLE Gérard suppléant de WANLIN Sylvie.

C.C.A.L.L : MAIRE Pierre ;

C.C.C.Q : DAUDEY Pierre ;

C.C.P.O : DUCRET Sylvain ; MAMET Gérard suppléant de MONIOTTE Jacques ; PROST Jean Paul ;

C.C.V.M : MORALES Roland ;

C.C.V.S.V : AUBRY Didier ; DUPONT Marc ; PATUROT Léon ; POURET Daniel ;

C.C.V.A : HERANNEY François ; PIQUARD Charles ;

Etaient excusés :

C.A.G.B : BOROWIK Roger ; BODIN Nicolas suppléant de BOUSSET Jean Marc ; FELICE Alain ; GIRARDIER Dominique ; HUOT Daniel ; DONEY Martine suppléante de LEGAIN Olivier ; LEMERCIER Myriam ; LOPEZ François ; MAILLOT Elsa ; PREIONI Claude ; RUTKOWSKI Serge

C.C.A.L.L : MARGUET Vincent ;

C.C.D.B.B : CONTINI Jean Claude ;

C.C.V.A : BRULET Daniel ;

Secrétaire de séance : POULIN Anthony

Procuration de vote :

Mandants : GIRARDIER Dominique ; MAILLOT Elsa ; BRULET Daniel ; FELICE Alain ; HUOT Daniel

Mandataires : AUBRY Didier ; BIZE Thibaut ; PIQUARD Charles ; JAVAUX Thomas ; THIEBAUT Catherine

Objet : 4.A Etude « Evaluation des risques de dissémination des plantes exotiques envahissantes dans le process de co-compostage »

4 A. ETUDE RELATIVE A L' « ÉVALUATION DES RISQUES DE DISSEMINATION DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES DANS LE PROCESS DE CO-COMPOSTAGE »

Rapporteur : Yannick POUJET, Conseiller syndical délégué

Préambule

Le réseau de déchetteries du SYBERT est composé, pour le traitement des déchets verts, de deux modes de traitement différents :

- Stockage en bennes et transfert vers un site de compostage industriel ;
- Stockage en vrac sur des plateformes dédiées, broyage et traitement par co-compostage en filière agricole de proximité.

Concernant cette deuxième solution, si elle présente l'avantage de privilégier un circuit court, de proximité, elle peut susciter des inquiétudes notamment vis-à-vis des éventuels risques de dissémination des plantes exotiques envahissantes (plus communément appelées « plantes invasives ») telles que la Renouée du Japon par exemple.

Afin de lever les doutes liés à ces incertitudes, le SYBERT a décidé de faire appel au Conservatoire Botanique National de Franche-Comté (C.B.N.F.C.) pour réaliser une étude globale sur la thématique.

Le C.B.N.F.C. : présentation

Agréé par l'Etat pour ses missions d'inventaire, de conservation, d'expertise et de sensibilisation en matière de flore et de végétation, le C.B.N.F.C. coordonne les actions relatives aux plantes invasives en Franche-Comté. Il assure la surveillance de l'évolution de la flore exotique envahissante et peut conseiller les Collectivités Locales dans la gestion de ces espèces.

Le partenariat envisagé : objectifs

Les principaux objectifs de ce partenariat sont :

- Réaliser une étude des effets de la politique de gestion des déchets verts (stockage, transport, co-compostage et épandage) sur la flore sauvage notamment vis-à-vis des risques de dissémination de plantes exotiques envahissantes ;
- Apporter une assistance scientifique et technique et le conseil pour éradiquer ou limiter le développement des plantes exotiques envahissantes au sein des parcelles concernées ;
- Apporter une assistance scientifique et technique pour la réalisation de documents de sensibilisation sur la problématique des plantes exotiques envahissantes ;

- Former les Agents Conseils de Déchetteries du SYBERT et de ses partenaires, ainsi que les agents des services techniques des Communes adhérentes au SYBERT, pour la reconnaissance et la gestion des résidus de plantes exotiques envahissantes ;
- Valoriser les actions réalisées conjointement et les résultats obtenus (étude ayant un caractère très innovant).

Le programme prévisionnel des actions

Le programme comprend 3 volets :

- Volet n° 1 : connaître et évaluer les effets de la gestion des déchets verts (stockage, transport, co-compostage et épandage) vis-à-vis des plantes exotiques envahissantes :
 - o Inventaire et analyse, dans 4 déchetteries pilotes équipées de plateforme de stockage, de la flore poussant spontanément sur les sites ;
 - o Recherche dans les dépôts de déchets verts de plantes exotiques envahissantes et analyse de leur comportement ;
 - o Recherche au sein des parcelles où est épandu le broyat, de plantes exotiques envahissantes susceptibles de s'être développées suite à ces apports ;
 - o Inventaire sur les andains de broyat de plantes exotiques parvenant à se développer en distinguant leur provenance : effluents d'élevage ou déchets verts ;
 - o Inventaire dans les parcelles agricoles sur lesquelles l'épandage a été réalisé de plantes exotiques en distinguant leur provenance : produits issus du co-compostage ou présence naturelle ;
- Volet n° 2 : assister la politique de gestion des déchets verts :
 - o Aide à la définition d'une politique de contrôle du développement des plantes exotiques envahissantes au sein des parcelles concernées par le co-compostage : plateformes de stockage, lieu de réalisation des andains et parcelles d'épandage ;
 - o Assistance scientifique réactive pour des opérations ponctuelles non planifiées ;
- Volet n° 3 : Informer et former les personnels et les usagers :
 - o Assistance scientifique et technique pour la réalisation de documents de sensibilisation sur la problématique des plantes exotiques envahissantes ;
 - o Formation des différents intervenants (élu, Agents Conseils de Déchetteries, Agents des services techniques des communes, ...) pour la gestion maîtrisée des plantes exotiques envahissantes.

Calendrier de réalisation de cette étude

L'étude est une étude pluriannuelle sur 3 ans (2017/2019).

Coût estimatif de ce partenariat

Pour les 3 volets, le montant de ce partenariat est estimé à 45 000 € HT. Au regard du caractère innovant de ce type d'études et de missions et, de fait, de l'absence ou de la faible concurrence, il est proposé de mettre en place un marché sans publicité et sans mise en

concurrence, par application de l'article 30.I.10 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Ce marché sera attribué et signé par Mme la Présidente dans le cadre de ses délégations.

Financement : subventions

Suite à des échanges avec nos partenaires institutionnels, il s'avère que l'ADEME finance ce type d'étude à hauteur de 70%, soit 31 500 € HT. Le reste à charge pour le SYBERT est donc de 13 500 € HT.

A la majorité absolue le Comité Syndical:

- **émet un avis favorable sur le partenariat à mettre en œuvre via un marché négocié sans mise en concurrence, avec le C.B.N.F.C. pour la réalisation d'une étude portant sur « l'évaluation des risques de dissémination des plantes exotiques envahissantes dans le process de co-compostage ;**
- **valide la sollicitation à l'ADEME pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 70%.**

La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT



Rapport adopté à la majorité absolue.

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

Préfecture du Doubs

Reçu le 26 OCT. 2016



Contrôle de légalité